BUREAU VERITAS SOLUTIONS
Agence de Bordeaux
Cœur Bersol - Bâtiment A
30 Avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC

Sebastien.dorgler@bureauveritas.com

SGAMI SUD-OUEST
89 COURS DUPRE SAINT MAUR
33000 BORDEAUX

A l'attention de Monsieur Jean-Marc FOURNIAT
Mail : jean-marc.fourniat@interieur.gouv.fr

Affaire :21971243
Rapport N°: 21971243-6/SD/REV0
Rapport établi le 06/06/2024

Diagnostic relatif à la gestion des Produits Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) issus de la démolition ou rénovation significative d'un bâtiment

Lieu d'intervention :	**Hangar 1**	
Adresse :	**20 24 Avenue de VERDUN 33500 LIBOURNE**	
Parcelle (s) cadastrale (s)	Parcelle 345	
Date du constat :	15/04/2024	
En présence de :	-	
Désignation de la compagnie d'assurance :	MSIG	F210.16.0414



Opérateur de repérage :	**Sébastien DORGLER – Ibrahima DIALLO**		
Edition Rapport	**Sébastien DORGLER**	Signature	

Ce rapport comporte 27 pages dont 1 page de garde

Copyright Bureau Veritas 09/2013

Sommaire

1. PREAMBULE 3

1.1. Rappel des étapes de la mission 3
1.2. Textes de référence 4
1.3. Identification du maitre d'ouvrage de l'opération de démolition ou de rénovation significative 4
1.4. Identification du diagnostiqueur et de la personne morale 4
1.5. Localisation de l'opération 7
1.6. Description du bâtiment à démolir ou objet de rénovation significative 7
Principes constructifs et de cloisonnement du bâtiment : 8
Vices et désordres apparents 9
Documents examinés 10
Ecarts au décret suivant la liste des éléments à fournir : 10
1.7. Locaux ou parties de locaux non visités 10
1.8. Indications relatives aux possibilités et recommandations de réemploi 10
1.9. Indications relatives aux priorités de gestion et de valorisation des déchets 11
Conditions techniques et économiques 11
1.10. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser 12

2. SYNTHESE 13

2.1. Tableaux de synthèse Statut Réemploi des produits, matériaux, équipements du bâtiment 13
2.2 Tableaux de synthèse Statut de déchets des produits, matériaux, équipements du bâtiment 14
Tableau de synthèse des Mobiliers et Divers équipements liés à l'usage et l'occupation du bâtiment 19
1.1. Répartition des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative par catégorie et filière 20
3.4 Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED) 23

2. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT DES DECHETS 24

3. ANNEXE 3 : ACTEURS DU REEMPLOI (à proximité du chantier) 27

1. PREAMBULE

1.1. Rappel des étapes de la mission

ETAPE 1 : ETUDE DOCUMENTAIRE

Examen des documents transmis par le maître d'ouvrage, permettant d'identifier les matériaux constitutifs du bâtiment à démolir ou objet de la rénovation significative.

ETAPE 2 : REALISATION DES REPERAGES SUR SITE

Visite exhaustive des locaux rendus accessibles.

Les locaux ou parties inaccessibles lors du diagnostic (serrure fermée, accès impossible, zone dangereuse, squat…) ou encore en exploitation et ne pouvant être diagnostiqués seront exclus du diagnostic.

Les différentes natures de matériaux visibles seront identifiées et repérées.

ETAPE 3 : REALISATION DU DIAGNOSTIC ET REDACTION DU RAPPORT

Le diagnostic comprend :

- l'estimation de la nature, de la quantité et de la localisation des produits, équipements matériaux et déchets constitutifs des bâtiments ainsi que de leur fonction,

- l'estimation des déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements avec l'indication de la classification du déchet conformément aux dispositions de l'article R. 541-7 du code de l'environnement :

- l'estimation des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments ;

- l'estimation de l'état de conservation des produits, matériaux et équipements ;

- l'indication sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, notamment les filières locales ;
- l'estimation de la nature et de la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés;

- à défaut de réemploi, les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets, notamment les filières locales, en vue, par ordre de priorité décroissante, de leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination ;

- l'estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative pouvant être réutilisés, recyclés, valorisés sous forme matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés ;

- les indications sur les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination.

En cas de vices ou de désordres apparents du bâtiment, le diagnostic fournit des indications sur les précautions de démolition ou de rénovation.

1.2. Textes de référence

Ce diagnostic est réalisé par rapport aux référentiels suivants :

- Articles L126-34 à L126-35, R126-8 à R126-14 du Code de la Construction et de l'habitation (créés par le décret n°2021-872 du 30 Juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre1er du Code de la Construction et de l'Habitation et fixant les conditions de mise en œuvre de solutions d'effet équivalent.
- Arrêté du 26 mars 2023 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments et abrogeant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Arrêté du 26 mars 2023 portant autorisation d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments dénommé «plateforme PEMD»

1.3. Identification du maitre d'ouvrage de l'opération de démolition ou de rénovation significative

Société : SGAMI SUD-OUEST

Adresse : 89 COURS DUPRE SAINT MAUR 33000 BORDEAUX

Nom du contact : Monsieur Jean-Marc FOURNIAT

Tel : 06 15 67 45 21
Mail : jean-marc.fourniat@interieur.gouv.fr

1.4. Identification du diagnostiqueur et de la personne morale

Société : Bureau Veritas Solutions
Coordonnées : 30 Avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC
Nom des intervenants : Sébastien DORGLER

Nom de la compagnie d'assurance : MSIG
Contrat : F210.16.0414 valable jusqu'au : 31/12/2024

MSIG Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Immeuble Le Gaïa
333 Avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) **Diagnostic amiante**
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
 Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) **Autres diagnostics**
- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG
Europe

 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) **Laboratoire** il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

 - De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.

 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 23 janvier 2024

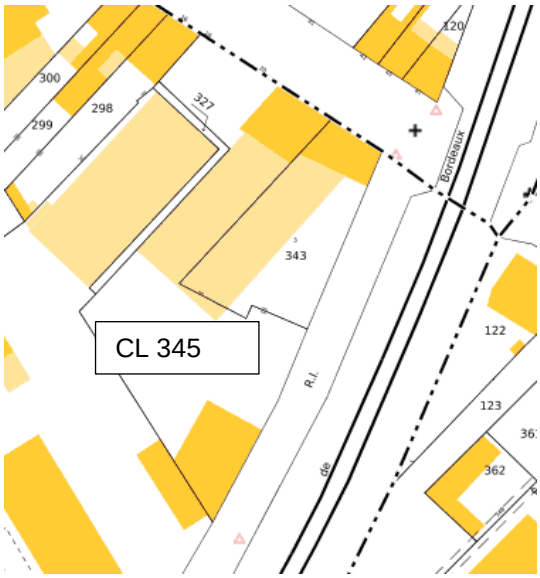
MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire – 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 – Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris [illegible] - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

1.5. Localisation de l'opération

Adresse du chantier : **Hangar 1 20-24 Avenue de VERDUN 33500 LIBOURNE**
N° parcelle(s) cadastrale(s) : CL 345





1.6. Description du bâtiment à démolir ou objet de rénovation significative

Démolition du Hangar 1
Le programme des travaux du projet n'étant pas défini le jour de notre visite, nous avons convenus avec le donneur d'ordre de considérer qu'une démolition sera effectuée.

Année de construction : NC

Surface cadastrale : 2858 m².

Type de bâtiment : Hangar

Activités successives : NC

Surface de plancher : environ 270 m²

Principe constructif et cloisonnement des bâtiments :

Hangar 1 :
- Structure porteuse verticale : Structure métallique
- Structure porteuse horizontale : Structure métallique
- Charpente métallique
- Couverture : Tôle ondulée fibrociment
- Cloisonnement : Sans objet
- Planchers : Dallage béton armé
- Plafond : Sans objet
- Menuiseries extérieures :Sans objet

Conditions d'occupation du site

	OUI	NON	Commentaires
Site occupé		X	
Site non occupé	X		
Site occupé partiellement		X	
Friche		X	

Contexte du diagnostic

Date permis de démolir : NC
Date autorisation de travaux : NC

	Année de construction	Bâtiment occupé	Bâtiment non occupé	Bâtiment sinistré	Surfaces de planchers	Type de bâtiment	Activités successives (1)	Lot cadastral
Hangar 1	NC	NON	OUI	NON	270m²	Hangar	NC	Parcelle CL345

(1) Agricole
Industrielle
Commerciale
Siège d'une utilisation d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'un stockage d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'une fabrication d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.
Siège d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R.4411-6 du code du travail.

Principes constructifs et de cloisonnement du bâtiment :

	Hangar 1
Nb d'étage en sous-sol	0
Nb d'étage en superstructure	0
Type de fondation	Semelles isolées (hypothèses)
Cuvelage étanche	Sans objet
Type de cloisonnement	Sans objet
Stabilité au feu (réglementation incendie)	Non communiqué
En zone sismique (1à 5)	2
Autres :	-

Nota : Dans le cas de fondation ou d'éléments de structure enterrés, l'appréciation des quantités de matières ainsi que leur nature ne peuvent être appréciés sans la remise des éléments du dossier de recollement attesté comme sincère.

Vices et désordres apparents

Bureau Veritas réalise le diagnostic PEMD sans réaliser de sondage relatif à la solidité de l'ouvrage. A ce titre, il est considéré :

- Le désordre apparent du bâtiment est celui qui est décelable par constat visuel et au moment de la prestation.
- Un désordre est qualifié de « vice apparent » lorsque l'opérateur peut en connaitre et en mesurer toutes les conséquences par constat visuel.

Informations relevées dans les rapports mis à disposition par le maître d'ouvrage

Etat de dégradation du bâti identique au CREP	OUI	NON	Localisation
Les locaux présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré(e)		X	
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce		X	
Les locaux présentent des moisissures ou de nombreuses taches d'humidité		X	

Informations relevées lors de la visite de reconnaissance du site

	OUI	NON	Localisation
Escalier instable		X	
Elément de structure endommagé		X	
Effondrement plancher		X	
Fissure profonde ou indicateur de fissure		X	
Inondation de parties de bâtiments		X	
Locaux ou parties inaccessibles		X	
Mesures compensatoires en place (Etaiement, remblaiement, soutènement en place, pompage…)		X	

Précautions de démolition ou de rénovation significative

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des mesures conservatoires sont à mettre en œuvre et à évaluer par les entreprises en charge du marché de travaux de dépose ou de démolition.

Documents examinés

Objet	Emetteur	Référence - date	Commentaire
Diagnostic Amiante	BUREAU VERITAS EXPLOITATION – BONAMY Mathieu	21465189 /S4.14.2.R du 11/03/2024	Présence amiante
Diagnostic Plomb	BUREAU VERITAS EXPLOITATION – BONAMY Mathieu	21465189 11/03/2024	Absence de plomb
Diagnostic Termites	BUREAU VERITAS EXPLOITATION – BONAMY Mathieu	21465189 T du 11/03/2024	Absence d'indice

Il est à noter, que pour le plomb, nous prendrons le seuil de 1 mg/cm² fixé par le code de la santé Publique, pour quantifier les déchets dangereux.

Ecarts au décret suivant la liste des éléments à fournir :

Plan des bâtiments à démolir ou objet de la rénovation significative	Fourni
DOE de la construction à démolir et fiches descriptives des matériaux	Non fourni
Historique d'occupation des locaux (activités, équipements)	Communiqué
Si ICPE : Mémoire de cessation d'activité	Sans objet
Diagnostic amiante avant travaux y compris de démolition	Fourni
Diagnostic plomb avant travaux y compris de démolition	Fourni
Diagnostic termites	Fourni
Diagnostic Etat Parasitaire	Non Fourni
Diagnostic de pollution des sols	Non communiqué
Arrêté municipal pris en application de l'article L126-7	Non précisé
Tous documents de travail et informations nécessaires à la bonne exécution de ce diagnostic	Sans objet

1.7. Locaux ou parties de locaux non visités

Zone ou local	Motif de non-visite	commentaire
Réseaux et cuves enterrés	Non accessible avant démolition de la superstructure	-
Parois horizontales et verticales enterrées	Non accessible avant démolition de la superstructure	-
Combles et toiture	Pas d'accès sécurisé	-

1.8. Indications relatives aux possibilités et recommandations de réemploi

L'estimation de la possibilité de réemploi ne préjuge en rien de la performance intrinsèque d'un objet. L'évaluation de sa performance après dépose demeure de la responsabilité de l'acteur en charge de la mise à disposition de l'objet en vue de son réemploi.

Indications relatives aux informations à corréler pour le réemploi	Les produits, matériaux ou équipements possèdent :						
	Même historique PC ou demande de travaux	Même historique de marque de valorisation de bâtiment	Même historique de marque de valorisation en tant qu'objet.	Bon état apparent avant dépose, intégrité	Bon état sanitaire (Polluants : Amiante, Plomb, Traitement de bois)	Présence apparente des éléments utiles au fonctionnement	Durée de vie de référence en cours
Possibilités de réemploi sur le site de l'opération	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui	NC
Possibilités de réemploi sur un autre site	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui	NC
Possibilités de réemploi par l'intermédiaire de filières de réemploi	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui	NC

1.9. Indications relatives aux priorités de gestion et de valorisation des déchets

Priorité de gestion et de valorisation après dépose ou déconstruction.	Recyclage		Valorisation matière		Valorisation énergétique		Elimination	
Ordre de priorité de 1 à 3 (1 étant la priorité à privilégier)	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition	Dans le cas de la dépose	Dans le cas de la démolition
Les déchets inertes non dangereux monoflux sont réorientés de préférence	1	1	2	1	3	2	3	3
Les déchets inertes non dangereux en mélange de flux sont réorientés de préférence	1	1	2	1	3	2	3	3
Les déchets DEEE	1	1	1	2	3	3	3	3
Les déchets dangereux	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1	1

Conditions techniques et économiques

En l'absence de dispositions réglementaires définies dans un arrêté d'application prévu à l'article R. 126.11 IV , l'estimation des possibilités de réemploi ou de réutilisation donne des indications techniques relatives aux précautions de dépose ainsi que des indications pour le transport et le stockage, les filières. Ces éléments contribuent à la mise à disposition d'indications technique pour apprécie l'approche économique associée aux actions de dépose ou démolition. Sur ces indications, le Maître d'Ouvrage pourra analyser puis chiffrer les orientations possibles dans le cadre de l'économie circulaire, des filières de réemploi ou de traitement des déchets.

Options de réemploi retenues par le maître d'ouvrage

Ces informations sont utiles pour les entreprises de démolition ou de déconstruction afin d'organiser la logistique des flux suivant le programme du maître d'ouvrage.

Option de réemploi	OUI	NON
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur le même site de l'opération.	X	
Le maître d'ouvrage a informé le diagnostiqueur de sa volonté de réemploi sur un autre site.	X	
Le maître d'ouvrage souhaite être informé de la possibilité de réemploi par l'intermédiaire d'une filière de réemploi locale	X	

Limites des indications relatives au réemploi

Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose devront faire l'objet d'une évaluation par un professionnel avant mise en œuvre sur un même site ou autre site du maître d'ouvrage.
Les équipements estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose nécessitent une révision avant mise en œuvre.
Les objets estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre que si l'historique résumé dans la fiche signalétique permet d'apprécier un contexte similaire.
Les objets avec un marquage de qualité et estimés pouvoir entrer dans le cadre du réemploi avant leur dépose ne peuvent être mis en œuvre uniquement dans les conditions décrites dans le rapport d'essais.
Le réemploi d'Eléments Structuraux (ES) en zone sismique doit faire l'objet d'un diagnostic sismique.
Le réemploi d'Eléments Non Structuraux (ENS) en zone sismique que pour les matériels prévus à ce cas de mise en œuvre.

1.10. Etude et diagnostics complémentaires à réaliser

- Les documents fournis ne nous donnent pas suffisamment d'informations concernant les matériaux et produits dangereux tels que l'amiante

En effet, pour l'amiante, des zones non visitées nécessitent des investigations complémentaires.
Nous vous recommandons de réaliser un repérage complémentaire permettant de lever les réserves émises au rapport de repérage amiante

2. SYNTHESE

2.1. Tableaux de synthèse Statut Réemploi des produits, matériaux, équipements du bâtiment

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Solutions pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements						Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication de réemploi			
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse				
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Assemblage	Age du produit	Documentation dispo	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indication de dépose	Indication de réemploi	Indication de stockage et de transport.	PHOTOS
Hangar 1	Exterieur	10.3	Luminaires	Luminaires à leds carré	Mécanique	NC	NC	2 U	0,003	Moyen	Non	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Filière de réemploi	Stockage sur palettes à l'abri des intempéries.	
Hangar 1	Toiture	4.3	Collecteurs	Chéneaux Zinc	Mécanique	NC	NC	57,44 ml	0,17232	Moyen	Non	Dépose soignée par unité de longueur déterminée au préalable.	Filière de réemploi	Stockage en botte par unité de longueur.	

2.2 Tableaux de synthèse Statut de déchets des produits, matériaux, équipements du bâtiment

Les quantités données sont des quantités estimées dans le cadre du présent diagnostic. En conséquence, celles-ci ne peuvent pas engager Bureau Veritas Solutions pour l'établissement de devis de travaux de démolition.

Déchets Inertes (DI)

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Indication Déchets		
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
Hangar 1	Fondation	2.1	Fondations	Semelle isolée 60x60x100	Béton et pierre	Mélange de flux	17 01 01	10 U	9	Engins de démolition, concassage, séparation du béton et des ferraillages et autres matières.	Valorisation matière	Stockage sur aire du site; manutention par engins
Hangar 1	RDC	3.3	Eléments porteurs verticaux	Parpaing creux 20 cm	Béton, pierre	Monoflux	17 09 04	69 m²	19,0026	Engins de démolition, concassage, séparation du béton et des ferraillages et autres matières.	Valorisation matière	Stockage sur aire du site; manutention par engins
Hangar 1	RDC	3.1	Eléments porteurs horizontaux	Dalles pleines en béton armé 10cm	Béton, acier	Mélange de flux	17 01 01	270 m²	67,5	Engins de démolition, concassage, séparation du béton et des ferraillages et autres matières.	Valorisation matière	Stockage sur aire du site; manutention par engins

Déchets Non Dangereux (DND) Non Inerte

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
Hangar 1	Toiture	3.2	Eléments porteurs horizontaux	Panne en z 240	Acier	Monoflux	17 04 05	193 ml	1,93	Moyen	Non	Engins de manutention	Recyclage	Stockage sur aire du site; manutention par engins
Hangar 1	RDC	3.2	Eléments porteurs horizontaux	IPN 300	Acier	Monoflux	17 04 05	130 ml	7,046	Moyen	Non	Engins de manutention	Recyclage	Stockage sur aire du site; manutention par engins
Hangar 1	RDC	6.1	Bardages	Bardage métallique simple	Acier	Monoflux	17 04 05	227 m²	1,589	Moyen	Non	Dépose soignée par élément	Recyclage	Stockage sur palettes sur aire DND du site
Hangar 1	Toiture	5.6	Barreaudage	Barreau métallique	Métal	Monoflux	17 04 05	106 ml	0,318	Moyen	Non	Dépose mécanique.	Recyclage	Stockage dans containers DND
Hangar 1	RDC	9.2	Canalisations EP	PVC Ø100	Plastique	Monoflux	17 02 03	12 ml	0,042	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Valorisation matière	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.

Déchets Dangereux (DD)

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
Hangar 1	Toiture	10.3	Luminaires	Tubes fluorescents	Composite verre, métal, gaz	Mélange de flux	20 01 20	4 U	0,0016	Moyen	oui	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Elimination	Stockage dans containers DD - ou éco organisme

Déchets d’Equipements

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
Hangar 1	Extérieur	10.3	Luminaires	Luminaires à leds carré	Métal, plastique, Cuivre	Mélange de flux	20 01 36	2 U	0,003	Moyen	Non	Coupure des réseaux électriques, démontage manuelle.	Recyclage	Stockage dans containers DND - DEEE
Hangar 1	Toiture	4.3	Collecteurs	Chéneaux Zinc	Zinc	Monoflux	17 04 04	57,44 ml	0,17232	Moyen	Non	Dépose des canalisations de leur support.	Recyclage	Stockage DND en vrac dans container de matière similaire.

Déchets Dangereux Amiantés

Localisation		Description des Produits, Matériaux, Equipements			Description des déchets potentiels			Quantification Valeur de référence (m3, m2, ml, U)		Etat de conservation		Indication Déchets		
										Etat de conservation ou de fonctionnement estimé	Suspicion de substances dangereuse			
Bâtiment	Niveau	Catégories	Eléments d'ouvrage	Désignation de l'objet, Caractéristiques principales	Matière	Nature du flux	Codes Déchets	Quantité	Calcul du poids	Neuf Bon Moyen Mauvais	OUI ou NON	Indications de dépose	Indication des flux de déchets	Indication de stockage et de transport
Hangar 1	Toiture	6.1	Bardages	Bardage fibrociment amianté	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Mélange de flux	17 06 05	309 m²	6,798	Moyen	oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
Hangar 1	RDC	3.3	Portail	Coffrages perdus	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Matériaux de construction amianté	17 06 05	2 U	0,1	Moyen	oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.
Hangar 1	Toiture	4.2	Tôle	Tôle ondulée translucide (polycarbonate)	Plastique	Monoflux	17 02 03	22 m²	0,154	Moyen	oui	Une entreprise qualifiée pour le désamiantage devra effectuer la déconstruction.	Elimination	Les objets seront stockés selon les méthodes de l'entreprise certifiée pour les travaux de désamiantage.

Tableau de synthèse des Mobiliers et Divers équipements liés à l'usage et l'occupation du bâtiment

Statut Réemploi

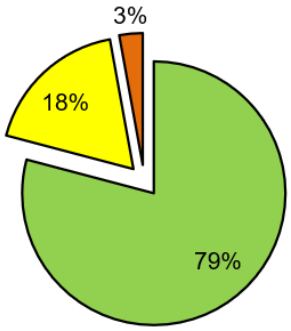
Sans objet

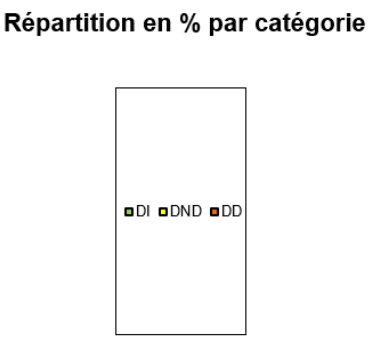
Statut Déchets

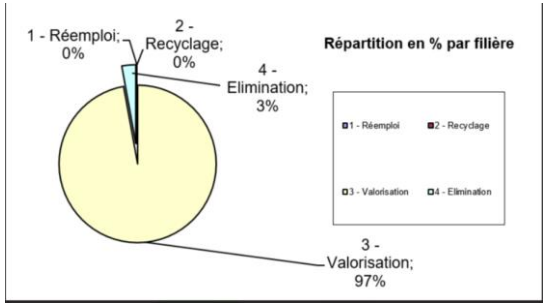
Sans objet

1.1. Répartition des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative par catégorie et filière

	Classification			
Status	**DD**	**DI**	**DND**	**Total général**
Elimination	7,0536		0	7,0536
Filières de valorisation	0		0	0
Recyclage	0	0	11,05832	11,05832
Valorisation matière	0	95,5026	0,042	95,5446
Valorisation énergétique			0	0
Total général	**7,05**	**95,50**	**11,10**	**113,66**







La nature et les quantités estimées des matériaux identifiés comme « réemployables sur le site » sont données à titre indicatif. Elles ne tiennent pas compte de l'usage du foncier ou du projet de construction. Leur réemploi reste soumis aux essais de convenance requis.

3.3 Identification des filières régionales de gestion des déchets issus de la démolition

Le déchet est défini par le code de l'environnement (livre V, titre IV, article L. 541-1) comme : *« Toute substance ou tout objet, ou pus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. »*.

Les déchets de déconstruction sont classés en trois catégories définies ci-dessous par le code de l'environnement :
- Les déchets Inertes (DI) : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.
- Les déchets non dangereux (DnD) : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- Les déchets dangereux (DD) : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers (ex : nocif, irritant, inflammable, corrosif, dangereux pour l'environnement, etc.). Ils sont signalés par un astérisque dans la codification européenne des déchets.

Le code de l'environnement prévoit que tout exploitant ou maître d'ouvrage générant des déchets mette en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :
a) La préparation en vue de la réutilisation ;
b) Le recyclage ;
c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
d) L'élimination ;

Le code de l'environnement prévoit également que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier ;

Définitions des modes de traitement

Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement ;

- Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage ;

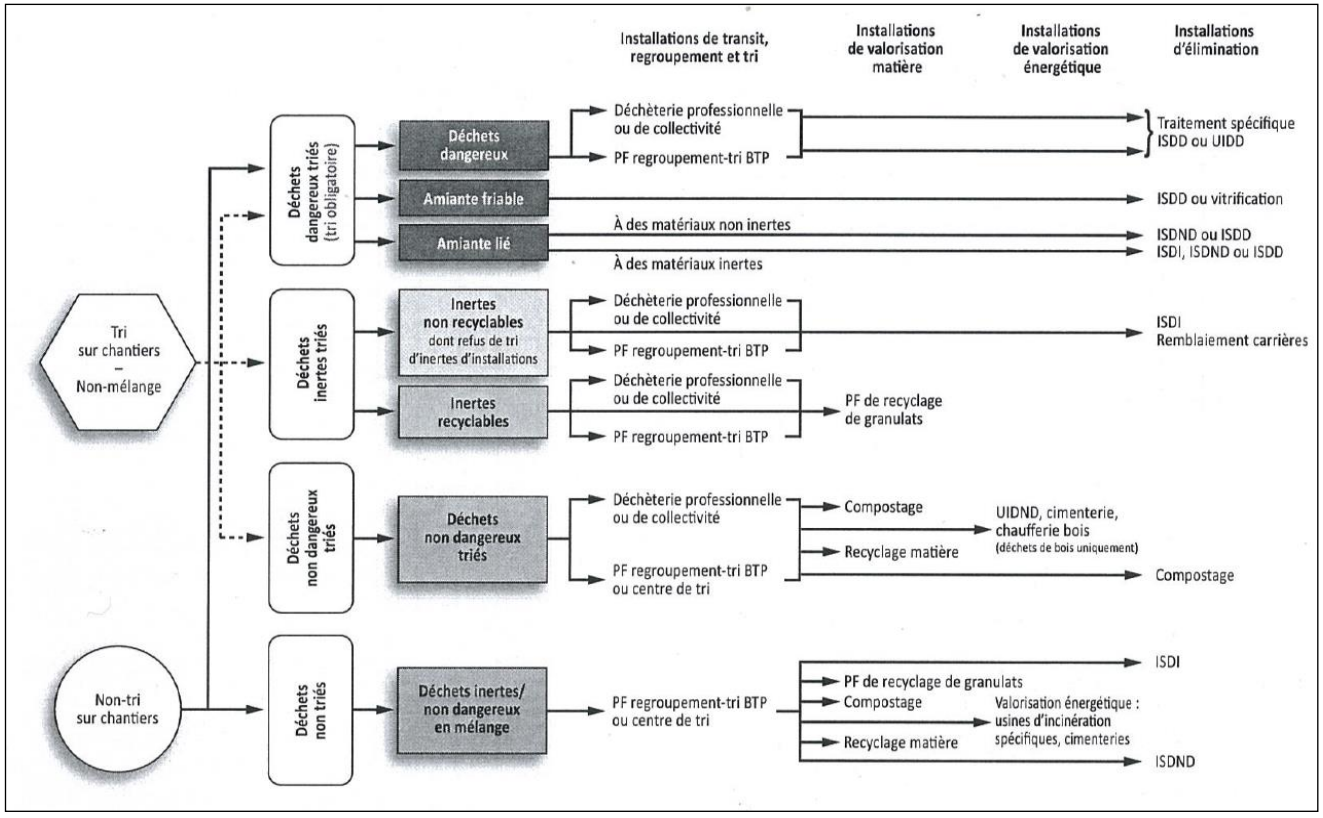
Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets ;

Elimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

Le schéma suivant présente la synoptique des filières de regroupement, tri, valorisation et élimination des déchets. Les filières de réutilisation et de réemploi ne sont pas symbolisées dans ce synoptique car elles n'existent que pour certains matériaux.

Légende :

- *ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes ;*
- *ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux ;*
- *ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ;*
- *PF : Plate-forme*
- *UIDND : Usine d'incinération de Déchets Non Dangereux.*



3.4 Introduction du Schéma d'Organisation et de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED)

Le SOGED constitue le document de référence à tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, maître d'œuvre,...) traitant spécifiquement de la gestion des déchets du chantier.

Au travers du SOGED, les intervenants du chantier de démolition s'engagent sur :
- le tri sur le site des différents déchets de chantier,
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations, etc.),
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir,
- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre et du coordinateur environnemental quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier,
- les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.

Nous vous conseillons de prévoir un SOGED dans le cadre de la déconstruction du bâtiment, objet de ce rapport, afin que la réglementation Déchets soit respectée et que le chantier se déroule dans de bonnes conditions environnementales.

2. ANNEXE 2 : FILIERES POSSIBLES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Déchets inertes :

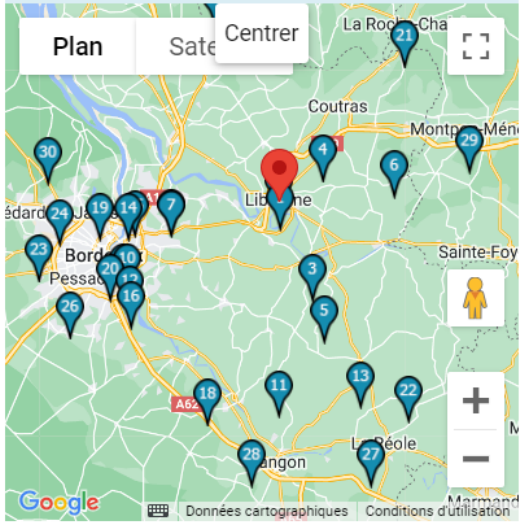
CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	SEGM	3,71 km	MERLES	
2	CARRIERE LAFARGE	6,54 km	LES BILLAUX	
3	Cemex - Site de Branne	12,04 km	SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS	
4	DECHETERIE DU SICTOM LIBOURNAIS	15,52 km	SAINT-DENIS-DE-PILE	
5	LES PIERRES DE FRONTENAC	20,04 km	JUGAZAN	
6	DECHETERIE DE PETIT-PALAIS	23,69 km	PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS	
7	Cemex - Site de Saint Loubes	28,53 km	SAINT-LOUBES	
8	DECHETERIE DE SAINT-LOUBES	28,7 km	SAINT-LOUBES	
9	DECHETERIE HQE SERVICES	29,8 km	BORDEAUX	
10	CARRIERE DE SENON	30,47 km	SENON	
11	DÉCHÈTERIE DE PAYRAC	31,23 km	LOUPIAC	
12	SBVM	31,8 km	FLOIRAC	
13	DECHETERIE DE L'USERCTOM DE MONSEGUR	32,23 km	SAUVETERRE-DE-GUYENNE	
14	AZURA RECYCLAGE	32,96 km	BASSENS	

NOUVELLE RECHERCHE | MODIFIER LA RECHERCHE | IMPRIMER

MA RECHERCHE

Localisation : 15 Pl. Joffre, 33500 Libourne, France
Déchets : Tuile, brique, carrelage + Béton
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.



Points de collecte partenaires de la REP Bâtiment (PMCB)

Contacts régionaux

Déchets non dangereux :

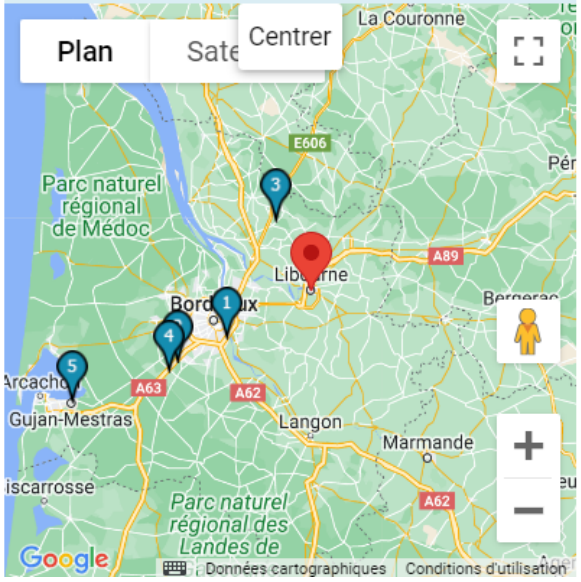
CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

+ NOUVELLE RECHERCHE | MODIFIER LA RECHERCHE | IMPRIMER

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	AZURA RECYCLAGE	32,96 km	BASSENS	
2	Ecobenne	42,95 km	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	
3	Sarl Berwit Environnement	44,1 km	CERCOUX	
4	Guyenne Environnement	47,21 km	MERIGNAC	
5	Ecotri Andernos	77,33 km	ANDERNOS-LES-BAINS	

MA RECHERCHE

Localisation : 15 Pl. Joffre, 33500 Libourne, France
Déchets : Déchets non dangereux mélangés + Bois non dangereux + Plâtre et plaques de plâtre + Plastique + Métaux + Menuiseries vitrées + Laine de verre
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.



Déchets dangereux :

La prise en charge d'un déchet dangereux consiste en une prise en charge physique par un prestataire autorisé. Il convient de rappeler ici que, selon la réglementation, un producteur de déchets en est responsable jusqu'à son élimination. La carte ci-dessous présente la localisation des installations de traitement de déchets dangereux en région.

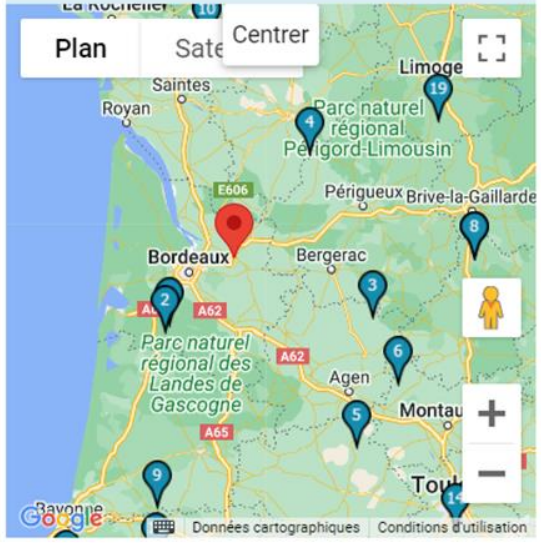
CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	PENA ENVIRONNEMENT	53,71 km	MERIGNAC	
2	PENA ENVIRONNEMENT	60,41 km	SAINT-JEAN-D'ILLAC	
3	DECHETERIE DE LALINDE	108,87 km	LALINDE	
4	APROVAL	124,9 km	MORNAC	
5	TOVO	134,16 km	BOE	
6	PREVOST ENVIRONNEMENT	146,12 km	FUMEL	
7	SITA SUD-OUEST	168,04 km	BRIVE-LA-GAILLARDE	
8	SITA SUD-OUEST	168,04 km	BRIVE-LA-GAILLARDE	

NOUVELLE RECHERCHE | MODIFIER LA RECHERCHE | IMPRIMER

MA RECHERCHE

Localisation : 15 Pl. Joffre, 33500 Libourne, France
Déchets : Déchets dangereux mélangés + Amiante ciment + Tube fluorescent, lampe + Amiante libre + Déchets électriques et électroniques
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.



Points de collecte partenaires de la REP Bâtiment (PMCB)

3. ANNEXE 3 : ACTEURS DU REEMPLOI (à proximité du chantier)

Dépt	Adresse / contact	Nom	Activités
33	Fonrazade, 33300 Saint-Emilion pierredetaille-gironde.fr	Saint-Emilion Matériaux	Récupération d'ancien matériaux de la construction pour valorisation (pierre de taille, moellons carreaux terre cuite , dallage pierre etc.…)
33	60 rue Joseph Abria 33000 Bordeaux www.refair-bm.fr	La Fab / La fabrique de Bordeaux Métropole	Plateforme en ligne pour mise en relation des acteurs
17	5 route de Beurlay – D137 17250 Beurlay www.tailledepierres-lieval.fr	LIEVAL& Fils	Démolition / démantèlement / mise en œuvre pierre naturelle
/	contact@cycle-up.fr	Cycle Up	Plateforme en ligne pour mise en relation des acteurs, service logistique externalisé Cible uniquement les professionnels Plateforme physique temporaire
/	www.backacia.com/	Backacia	Plateforme en ligne pour mise en relation des acteurs, service logistique externalisé Cible uniquement les professionnels Plateforme physique temporaire